Informations de base	
2011/2031(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur la nécessité d'une plus grande coordination en matière de recherche sur le cancer au sein de l'Union européenne **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
03/02/2011	Décision du Parlement	T7-0042/2011	Résumé
03/02/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2011/2031(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Déclaration écrite		T7-0042/2011	03/02/2011	Résumé

Déclaration sur la nécessité d'une plus grande coordination en matière de recherche sur le cancer au sein de l'Union européenne

2011/2031(DCE) - 03/02/2011 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une Déclaration sur la nécessité d'une plus grande coordination en matière de recherche sur le cancer au sein de l'Union européenne.

Soulignant que le cancer demeure la principale cause de mortalité en Europe et que la recherche sur le cancer est principalement menée au niveau national, le Parlement invite la Commission a : i) améliorer la coordination, la coopération et la cohérence des activités menées au niveau européen, national, régional et local en matière de recherche sur le cancer ; ii) exploiter le Partenariat européen pour l'action contre le cancer pour constituer divers groupes de travail dans le domaine de la recherche.

La Commission et les États membres sont invités à :

- veiller à ce que la coopération en matière de recherche sur le cancer soit plus précisément cartographiée, correctement financée et encouragée;

- établir une stratégie globale pour la recherche sur le cancer, dont les axes horizontaux seraient, par exemple, la recherche et le diagnostic transnationaux, et les axes verticaux, par exemple, la recherche sur la prévention, la recherche sur le dépistage et la recherche sur la qualité de la vie et les soins.

Le Parlement préconise la création de partenariats avec des groupes de patients, destinés à mettre leur expérience et leurs connaissances à profit pour contribuer à faire progresser plus rapidement la recherche.